



Les Britanniques innocentent Zyban® et Champix® .

Rubrique : actualités - Date : samedi 9 novembre 2013

Les Britanniques innocentent Zyban® et Champix® .

En France certains « grands prescripteurs » ont d'abord applaudis à grands cris. L'un (Zyban® -bupropion) en 2001. L'autre (Champix® -tartrate de varénicline) en 2007. Puis on les a largement prescrits chez les fumeurs souhaitant sortir de leur esclavage-gabelle. Puis on les a voués aux gémonies : ils « déprimaient » les tabagiques, les poussaient à se suicider. La presse s'est « emparée » du sujet. Les fumeurs ont pris peur. Une raison de plus pour ne pas tenter d'arrêter. Leurs ventes, jusqu'alors très soutenues, ont plongé. Ils sont toujours sur le marché. Les promoteurs font depuis longtemps profil bas. Les fabricants (GlaxoSmithKline et Pfizer) sont, comme toujours, aux abonnés absents.

Anges britanniques

Coup de théâtre sanitaire : ils seraient, tout bien pesé, sans danger. Telles sont les conclusions d'une très large (cent-vingt mille personnes sur cinq ans) et très solide étude multidisciplinaire de l'Université de Bristol étude que vient de publier le British Medical Journal publication que l'on découvrira ici et là (1). Résumons : ni plus ni moins de risque que les substituts nicotiques. Peu d'échos dans les médias (petit papier bas de page du Figaro).

Les Britanniques ne sont sans doute pas des anges, mais en matière de santé publique les habitants de cette île n'ont pas que des défauts. Notamment pour ce qui est de leur prise en charge collective de l'addiction tabagique. Nous y reviendrons quand l'actualité le voudra.

Posons que les fumeurs britanniques souhaitant de plus l'être (fumeurs) ne sont guère différents des fumeurs français. Il y a là une ample matière à réflexions.

Complotisme 1

« En France, les ventes de Champix et de Zyban sont en chute libre avec moins de 5.500 boîtes vendues en septembre, nous apprend Le Figaro. En raison d'une incertitude sur leurs effets indésirables et leur efficacité, ces molécules ont été retirées en 2011 du forfait annuel de 50 euros versés par l'Assurance-maladie en cas de sevrage tabagique. La Haute Autorité de santé recommande de ne les prescrire qu'après un échec des substituts nicotiques. »

En clair ces deux médicaments ne peuvent être obtenus que sur prescription médicale, peuvent être vendus à un « prix libre » par les pharmaciens d'officine et ne sont pas remboursés par les caisses de sécurité sociale. Peuvent-ils l'être par l'un ou l'autres des « mutuelles complémentaires santé » qui ne cessent de vanter leurs mérites respectifs sur les ondes radiophoniques ?

Complotisme 2

Le Figaro poursuit en citant le Pr Henri-Jean Aubin, addictologue à l'hôpital Paul-Brousse de Villejuif, qui demande une réhabilitation de ces médicaments en France : « Non seulement le risque suicidaire n'apparaît pas augmenté après trois mois de thérapie, mais le risque de dépression est significativement réduit avec Champix et Zyban par rapport aux gommes ou aux patches. Alors que le tabac tue 73.000 personnes par an, il n'y a aucune raison de se priver d'une possibilité thérapeutique. »

Le Figaro cite aussi l'Agence nationale de sécurité du médicament (Ansm) où le Champix « reste placé sous surveillance renforcée » : « Si ces molécules ne créent à l'évidence pas un surrisque de troubles psychiatriques, l'arrêt du tabac reste une période critique pour les patients, qui impose une grande vigilance ». Mais encore ? Que doivent en conclure les prescripteurs ? Que peuvent en penser celles et ceux qui s'adressent à eux ? L'Ansm a-t-elle ou non prévu de réactualiser son propos ? (2) Faut-il attendre ici une « crise médiatique » ?

Complotisme 3

Vérité au-delà du Channel erreurs en deçà ? Sur l'autre rive de l'Atlantique Pfizer est attaqué par, dit-on, plus de deux mille plaignants qui mettent en cause la responsabilité du géant dans les effets secondaires de son Champix®. Selon les plaignants, le producteur de la molécule n'aurait pas prévenu les consommateurs de manière adéquate. Le BMJ et les universitaires de Bristol seront-ils appelés à la barre du tribunal de l'Alabama ?

Il y a quelques mois Pfizer réclamait un délai supplémentaire pour évaluer de nouvelles données concernant l'évaluation de la sécurité de cette molécule. S'agissait-il de celles-là ? Les auteurs sont-ils à la solde de Big Pharma ? (3) « En l'attente des décisions des jugements (qui pourraient aboutir à la reconnaissance de défaillance dans la conduite des essais cliniques préalables, avec retrait du médicament), la Food Drug Administration a exigé l'imposition d'avertissements stricts sur les boîtes » précise Lemondedutabac.com.

[Lire la suite de l'article sur le blog de Jean-Yves Nau](#)